



Municipalité  
de  
Vucherens

Vucherens, le 7 décembre 2022

## Taxes 2023

Chaque année, dans le cadre de l'établissement du budget communal de l'année suivante, la Municipalité passe en revue les montants des taxes communales et fait les ajustements nécessaires notamment pour avoir un équilibrage des comptes (obligation légale). Ci-dessous un récapitulatif des principales taxes communales :

	2022	2023
<b>Distribution de l'eau</b>		
Consommation par m <sup>3</sup>	CHF 2.50	CHF 2.50
Abonnement par unité locative	CHF 30.00	CHF 30.00
<b>Evacuation et épuration des eaux</b>		
Entretien du réseau d'épuration (EU)		
- par personne majeure	CHF 130.00	CHF 130.00
- par équivalent hab. pour les entreprises (exploitation + nbre employés sédentaires)	CHF 40.00	<b>CHF 130.00</b>
Entretien du réseau d'eaux claires (EC)		
- par personne majeure	CHF 40.00	CHF 40.00
- par équivalent hab. pour les entreprises (exploitation + nbre employés sédentaires)	CHF 25.00	<b>CHF 40.00</b>
<b>Gestion des déchets</b>		
Forfait par personne majeure	CHF 80.00	<b>CHF 90.00</b>
Forfait par entreprise	CHF 150.00	<b>CHF 180.00</b>

Pour plus d'informations et de détails sur les taxes 2023 :

[www.vucherens.ch/reglement](http://www.vucherens.ch/reglement)

*Les décisions de la Municipalité relatives à la taxation peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la commission communale de recours dans les 30 jours dès la notification de la décision attaquée.*

Etienne Cherpillod  
  
Syndic

Au nom de la Municipalité



Noémie Steiger  
  
Secrétaire